

Débat public Parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

Du 24 avril au 31 juillet 2015



LETTRE D'INFORMATION N°10

24 JUIN 2015

Le 25 juin, rendez-vous à Dieppe pour la réunion de mi-débat !



Arrivé à mi-parcours, le débat fait le point ce jeudi sur l'ensemble des questions et avis soulevés depuis le 24 avril !

Le public est attendu pour débattre des premiers enseignements que la commission tire du débat, avec l'intervention de différents acteurs et experts comme la société des **Eoliennes en mer Dieppe – Le Tréport** (le porteur du projet), la **Commission de Régulation de l'Énergie** (CRE), le **Comité des Pêches de Haute-Normandie** ou encore le **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement). De nombreuses questions seront abordées : l'équation économique de l'énergie éolienne, les conditions de succès de la filière industrielle, l'impact environnemental du projet, la zone à privilégier, la réglementation et les mesures de sécurité à mettre en place, etc.

Pour préparer cette réunion au mieux, nous vous invitons à consulter les documents de synthèse que la commission a rédigés à l'issue de chacune des rencontres publiques qu'elle a organisées, que ce soient des **réunions publiques** ou des **débats mobiles**.

Cette réunion est d'autant plus importante qu'elle donnera la feuille de route à suivre pour les dernières semaines du débat : **2 ateliers** sont prévus sur l'impact du projet sur les filières économiques du

LES PROCHAINES RENCONTRES PUBLIQUES

> Dieppe, le 25 juin 2015

19h-22h, Salle Le Carré
Réunion publique à mi-débat
Diffusée en direct sur internet

> Dieppe, du 29 mai au 26 juin

Du lundi au vendredi
9h-12h, 14h-17h,
Service communication de la
mairie
Exposition de photographies

> Dieppe, le 27 juin 2015

En journée
Débat mobile
« *La solitaire du figaro* »

> Le Tréport, le 7 juillet 2015

17h-21h, Salle Serge Reggiani
Atelier thématique
« *Pêche, tourisme, maintenance
et industrie... quel projet de
territoire ?* »

> Le calendrier des réunions publiques

> Le calendrier du débat
mobile

> Le calendrier de
l'exposition artistique

LES PRINCIPAUX DOCUMENTS ET LIENS UTILES

> Le débat présenté en 2
minutes !

> Comment s'informer et

territoire, ainsi que sur son paysage et son identité (7 et 23 juillet) ; des participants au débat ayant proposé un cahier d'acteur seront auditionnés par la commission et le public à l'occasion d'une **séance publique** (8 juillet) ; de nombreux **débats mobiles** seront menés sur le territoire, et ceci dès samedi à l'occasion du passage de la **Solitaire du Figaro** à Dieppe !

La Commission particulière du débat public

Ce que la commission a entendu lors des différentes rencontres du débat

La commission a rédigé une synthèse à l'issue de chacune des rencontres qu'elle a organisées. Ces documents vont nourrir le compte rendu, ils sont très importants. Nous vous invitons à les lire, à les partager et à les commenter ! Ils ont déjà été mis à jour pour prendre en compte certaines remarques des participants au débat.

Pour préparer la réunion à mi-débat, prenez connaissance de ce que la commission a entendu lors de :



La réunion d'ouverture



La conférence-débat sur la politique énergétique nationale et l'éolien en mer



La conférence-débat « Vers une filière industrielle de l'éolien en mer ? »



L'atelier thématique n°1 : « Les impacts sur l'environnement. Qu'en savons-nous ? Que faire pour les mesurer ? »



L'atelier thématique n°2 : « L'impact du projet sur les activités et pratiques en mer : peut-on maîtriser les risques, tout en limitant les contraintes ? »

La commission a également publié une synthèse de chacun des 8 débats mobiles organisés jusqu'alors (lycée d'Eu, brocante de l'Ancreage, braderie du Pollet, Salon du livre de la ville d'Eu, Centre social l'Oxygène, Foire aux moules, Baie de Somme Kite Surf Challenge).



Ce que la commission a entendu lors des débats mobiles

Grande réunion du 25 juin : les informations pratiques

La réunion du 25 juin est prévue à Dieppe, salle Le Carré, 101 boulevard de Verdun, en face de l'hôtel Mercure et du Casino. Elle aura lieu de 19h à 22h et sera diffusée en direct sur internet.

Parlez-en autour de vous, à votre famille, vos proches et collègues, sur Facebook ou sur Twitter !



Plan d'accès



Relayez cet événement sur Facebook



Diffusez l'information sur Twitter

participer ?

> **La synthèse de présentation du projet**

> **Le dossier complet**

LES DERNIÈRES EXPRESSIONS EN LIGNE

Avis n°246 / Pétition des Patrons Pêcheurs basés au Tréport contre l'implantation du parc éolien en mer

Ajouté le 23/06/2015

Comme en 2010, la quasi-totalité des patrons-pêcheurs basés au Tréport, chefs d'entreprises responsables, réaffirment dans cette pétition leur refus catégorique de mettre en péril leur navires et leurs équipages, pour des raisons économiques et de sécurité, quelque soit la décision de la préfecture maritime. Ils souhaitent que cette pétition initiée par l'association "Sans Offshore à l'Horizon" soit inscrite au compte-rendu du débat public de 2015...

> **LIRE LA SUITE**

Question n°44 / Noms des responsables de la décision finale

Réponse du 22/06/2015

Depuis 2006, l'implantation d'un parc éolien au large du Tréport est envisagée. Un débat public a notamment été organisé en 2010 sur le projet de Parc des Deux Côtes porté par La Compagnie du Vent. Par la suite, le premier appel d'offres de l'Etat lancé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a finalement été déclaré sans suite et le deuxième appel d'offres de l'Etat a abouti à l'attribution de la zone à la société Eoliennes en mer Dieppe - Le Tréport, le maître d'ouvrage...

> **LIRE LA SUITE**

Le débat mobile revient sur le territoire

Après 8 événements à Dieppe, Neuville-lès-Dieppe, Eu, Le Tréport, Cayeux-sur-Mer, le débat mobile repart de plus belle avec plusieurs événements au cours des prochaines semaines.

Samedi 27 juin : rendez-vous à l'arrivée de la **Solitaire du Figaro** à Dieppe. De 10h à 18h, notre tente sur le quai Duquesne accueillera le public afin de lui donner de l'information sur le débat, sur le projet en débat, et surtout pour recueillir ses avis et questions. A 11h et 16h, deux séances de débat seront organisées pour débattre plus particulièrement de l'impact du projet sur la plaisance, en présence de skippers et de la société des Eoliennes en mer de Dieppe – Le Tréport.

Les prochaines dates :

- 4 juillet : rencontre avec la section métallurgie de la CFTD (Saint-Germain-d'Étables)
- 11 juillet : le débat à la rencontre des estivants sur l'esplanade de Mers-les-Bains
- 22 juillet : le débat s'invite au marché de Criel-sur-Mer



Le calendrier des débats mobiles

L'exposition itinérante quitte Dieppe pour Belleville-sur-Mer

« Voix off » est une exposition de photographies réalisée pour le débat public par l'artiste haut-normande Aurélie Sement. Munis d'un casque audio, vous pouvez découvrir son regard sur le territoire tout en étant à l'écoute des réactions que l'artiste a recueillies. Une œuvre pour se forger une opinion et débattre !

L'exposition était à Dieppe du 29 mai au 26 juin et va rejoindre Belleville-sur-Mer et son complexe sportif, place du Marquis, du 30 juin au 11 juillet. L'espace sera accessible de 11h à 21h le lundi, de 9h à 20h30 du mardi au jeudi, de 10h à 20h30 le vendredi et de 9h à 13h le samedi.



L'exposition du débat

Rappel : les propositions de cahiers d'acteurs attendues de préférence avant le 2 juillet !

Tout participant peut publier un point de vue argumenté et documenté s'il est en lien avec les questions du débat. Il peut prendre la forme d'un document de plusieurs pages qui doit respecter les principes du débat public et qui sera retenu par la commission particulière pour l'enrichissement de l'argumentation qui y est développée.

La rédaction d'un **cahier d'acteur** est un exercice plus délicat : dans un format de 4 pages, le cahier d'acteur doit faire progresser le débat, éclairer le public sur des points qui ne seraient pas ou peu éclairés dans les autres documents du débat, notamment le dossier du maître

Question n°73 / Rentabilité du projet

Ajouté le 19/06/2015

Sachant que l'électricité n'est pas stockable d'une part et que lorsque le vent ne souffle pas les moulins à vent ne servent à rien, pensez-vous que lorsque le vent souffle l'EDF à besoin d'un complément d'énergie pour soutenir l'industrie nationale ? Connaissez-vous le coût du démontage de ces installations (1400 tonnes de béton et 400 de fer)...

> LIRE LA SUITE

Question n°49 / Associer les acteurs locaux

Réponse du 18/06/2015

Les acteurs locaux, dont le Parc naturel marin (PNM) et les associations, qui connaissent bien le milieu ont été et seront associés aux études. En effet, le projet de parc éolien de Dieppe – Le Tréport fait l'objet d'une instance de concertation...

> LIRE LA SUITE

Question n°48 / Impacts sur la faune marine

Réponse du 18/06/2015

Pour évaluer les impacts du projet de parc, avant son implantation, conformément aux articles L.12261 du code de l'environnement, le maître d'ouvrage mène actuellement une étude d'impact environnementale. Cette étude est préalable à la réalisation de travaux, d'aménagements et d'ouvrages, qui par l'importance de leur dimension ou leurs incidences sur l'environnement, peuvent porter atteinte à ce dernier...

> LIRE LA SUITE

Question n°47 / Questions sur la zone de pêche et les avantages du projet

Réponse du 18/06/2015

La décision concernant

d'ouvrage.

La commission invite les acteurs qui le souhaitent à envoyer leurs propositions de cahier d'acteurs, si possible avant le 2 juillet, afin qu'ils puissent être édités et consultables par tous au plus tard le 15 juillet. Une séance d'auditions publiques prévues à **Criel-sur-Mer le 8 juillet** permettra d'entendre et de débattre des arguments avancés dans les cahiers d'acteurs



Points de vue et cahiers d'acteurs : le mode d'emploi (v2)



Les auditions publiques du 8 juillet

Retour sur l'atelier du 12 juin

L'atelier sur l'impact du projet sur les activités et les pratiques en mer a réuni environ 50 participants.

Il apparait que le parc éolien ne représenterait pas un obstacle pour la navigation des ferries et des navires de commerce car étant suffisamment éloigné des voies maritimes. Ce sont avant tout les pêcheurs et les plaisanciers qui seraient les plus impactés par le projet. Ils craignent pour leur sécurité, que la navigation soit interdite à l'intérieur du parc et s'inquiètent aussi d'une éventuelle modification des fonds marins et d'un appauvrissement de la ressource en poissons.

Le maître d'ouvrage a fait un état des lieux des éventuelles perturbations attendues et des dispositifs prévus pour assurer la sécurité et pour favoriser le maintien des activités de pêche, suspendu aux décisions de la préfecture maritime. Il semble que la surveillance faite en Manche soit assez efficace pour éviter tout risque de collision. Néanmoins, les participants ont rappelé que le risque "zéro" n'existe pas et ont appelé à la plus grande vigilance. Des propositions (hélicoptère, mise à disposition d'un bateau de secours au niveau de la sous-station électrique...) ont été formulées.

Les pêcheurs ont proposé de déplacer le parc vers une zone alternative située plus à l'ouest. La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) a rappelé que le projet actuel s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres de l'Etat qui a déterminé la zone d'études. Le porteur de projet a rappelé que 10 années sont nécessaires entre l'identification d'une zone et un début d'exploitation. Des propositions ont été formulées pour modifier le schéma d'implantation des éoliennes.



Les archives de l'atelier

l'autorisation des activités de pêche (arts trainants et dormants) au sein de la zone retenue pour le parc éolien au large de Dieppe – le Tréport relève de la Préfecture maritime Manche-Mer du Nord. Dans la conception de son projet, le maître d'ouvrage a optimisé la configuration du parc de façon à réduire au maximum son impact sur les activités existantes, dont la pêche. Le maître d'ouvrage a donc tenté de réunir les conditions...

> LIRE LA SUITE

Question n°46 /
Question sur le balisage

Réponse du 18/06/2015

Pour ce qui concerne le balisage maritime qui fait l'objet de votre question, l'organisation internationale émettrice de recommandations est l'Association Internationale de Signalisation Maritime (AISM). Depuis le 1er décembre 2008, la recommandation AISM O-139 portant sur la signalisation des structures artificielles en mer synthétise les éléments à prendre en compte pour le balisage des installations en mer, et notamment les éoliennes...

> LIRE LA SUITE

> LIRE LES DERNIÈRES EXPRESSIONS

Contactez la CPDP Projet de parc éolien en mer de Dieppe - Le Tréport

21 avenue des Canadiens, 76420 Le Tréport

Tél. : +33 (0)2 77 23 44 33

eolienmer-pdlit@debatpublic.fr

http://eolienmer-pdlit.debatpublic.fr

REJOIGNEZ LE DÉBAT
SUR

